

Publications des tribunaux

Notification

(art. 11 2^e et 3^e al. PCF en relation avec l'art. 40 OJ)

A *Raymond Treboux*, né le 7 janvier 1949, anciennement domicilié Route de Burtigny, 1269 Bassins.

Statuant sur le recours de droit administratif de Raymond Treboux du 3 mars 1997, le Tribunal fédéral des assurances, par l'arrêt du 3 avril 1998, a prononcé:

- I. Le recours est admis, le jugement du Tribunal des assurances du canton de Vaud du 9 octobre 1996 étant réformé en ce sens que le recours formé contre la décision de l'Office AI du canton de Vaud du 8 septembre 1995 était irrecevable. Le recours de droit administratif est rejeté pour le surplus.
- II. Il n'est pas perçu de frais de justice.
- III. Le présent arrêt sera communiqué aux parties, au Tribunal des assurances du canton de Vaud et à l'Office fédéral des assurances sociales.

11 mai 1998

Tribunal fédéral des assurances
Le Secrétaire général: Medici

FF20

Publications des tribunaux

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1998
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	20
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.05.1998
Date	
Data	
Seite	2409-2409
Page	
Pagina	
Ref. No	10 109 447

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.